

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 JUILLET 2016**

---

Le lundi 25 juillet 2016, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gérard ALAZARD, Maire de LUZÉCH.

Etaient présents : Mr Gérard ALAZARD, Mme Nadine BALCON, Mr Bernard PIASER, Mme Fabienne ALEMANNI, Mr Pierre BORREDON, Mr Rémy MOLIERES, Mr Daniel DUBOS, Mme Agnès LEBRE, Mme Delphine AZNAR, Mr Jean-Luc MANIE, Mme Nathalie QUEYREL, Mr Jean-Jacques BONDER, Mme Christine GARRIGUES, Mr Alexandre VIGNALS, Mr Floréal CARBONIE, Mme Christine CALVO, Mme Michèle CUBAYNES, Mr Pascal PRADAYROL, Mr Jacques GALOU

Etaient absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Christine GARRIGUES

**Approbation du compte rendu de la séance du 29 juin 2016**

Aucune remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 16 Procurations :	Pour : 16 Contre : Abstention :

Mme QUEYREL, Messieurs VIGNALS et MANIE étaient absent pour ce vote.

**2016\_7\_1 : Point sur la cité scolaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la grande majorité d'achèvement conforme et d'acceptation des travaux a eu lieu.

Cependant quelques réserves méritent d'être portées sur :

- Le mur en gabion en soutien des cours de récréation malgré le fait que les architectes et les experts affirment qu'il n'y a aucun risque direct ou induit
- Le choix du sol dont la couleur et la texture nous paraissent présenter un risque de rayures dans le temps
- L'étanchéité des réseaux d'air
- Entrée d'eau au sous-sol
- Passage de caméra et hydro curage des réseaux humides
- Nettoyage intérieur
- Nettoyage route D8

Monsieur le Maire tient à remercier officiellement tous les **bénévoles**, tous les **enseignants**, tous les **personnels municipaux** et tous les **élus** qui ont aidé à déménager l'ensemble des équipements des salles de classe des anciennes écoles maternelle et élémentaire vers le nouveau groupe scolaire.

La solidarité de toutes ces personnes ont permis un déménagement de **grande qualité** (pas de casse, pas de perte, etc.) et d'une **efficacité redoutable** (moins de 2 jours au lieu des 3 jours initialement prévus).

Un gros travail d'agencement et de nettoyage sont en cours pour assurer une rentrée dans des conditions les meilleurs possibles.

Une inauguration officielle est prévue le vendredi **23 septembre** 2016.

Une journée porte ouverte au public, habitants de Luzech, parents et enfants est également prévue le samedi **24 septembre** avec des animations toute la journée. Un programme sera diffusé.

### 2016\_7\_2 : Renouvellement de la convention de transport à la demande

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de LUZECH assure l'organisation du transport à la demande, c'est-à-dire le transport du marché le mercredi matin (pour les habitants de Luzech et Saint Vincent Rive d'Olt).

Environ 6 à 12 personnes sont concernées par ce service.

La convention avec le Département portant délégation de compétence pour l'organisation et la gestion de ce service expire le 31 août 2016. Il est proposé de la renouveler jusqu'au 31 août 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention de délégation de compétence pour l'organisation et la gestion du service de transport à la demande, avec le Conseil Départemental.

Ce renouvellement est valable jusqu'au 31 août 2017.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 19 Procurations :	Pour : 19 Contre : Abstention :

### 2016\_7\_3 : Participation de la commune aux frais de scolarité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée certains éléments :

- Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil. Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les **charges de fonctionnement**, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

- En revanche, sont exclues de la répartition obligatoire les dépenses suivantes: **cantine scolaire, frais de garderie en dehors des horaires de classe**, dépenses afférentes aux classes de découverte ainsi que les autres dépenses facultatives

- Par dérogation, un décret en Conseil d'État précise les modalités selon lesquelles une **commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation** d'enfants résidant sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées :

- Aux obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui **n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants** ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées ;

- A l'inscription d'un **frère ou d'une sœur** dans un établissement scolaire de la même commune;
- A des **raisons médicales**.

Dans notre commune et les communes avoisinantes, les pratiques suivantes sont :

- Il convient en effet de **préserver les droits de la commune de résidence** et d'éviter qu'elle ne soit conduite à **participer à des dépenses qu'elle supporte par ailleurs** compte tenu des équipements scolaires dont elle dispose.

- En conséquence, lorsqu'une commune est pourvue d'une ou plusieurs écoles lui permettant d'accueillir tous les enfants résidant sur son territoire, elle n'est **tenue de participer** aux charges d'écoles situées sur le territoire d'une autre commune **que si le maire a donné son accord préalable** à la scolarisation des enfants hors de la commune.

Sur notre territoire et au niveau intercommunautaire, les pratiques évoluent :

- Quelques maires donnent leur **accord préalable** à la scolarisation des enfants hors de la commune.
- Les **frais de cantine, de garderie et de périscolaires** sont intégrés dans les charges de fonctionnement.

Une uniformisation est souhaitable pour une crédibilité territoriale et à ce titre Monsieur le Maire a réuni ses collègues des communes avoisinantes :

- Albas, Labastide du Vert, Parnac, St Vincent Rive d'Olt continueront à appliquer **strictement les préconisations** du code de l'éducation
- Le RPI de Sauzet poursuivra son principe de **contribution hors commune** intégrant tous les frais de fonctionnement (cantine, garderie, périscolaire, etc.)

Monsieur le Maire souhaite connaître la **position du Conseil Municipal** avant de donner une réponse définitive à deux demandes du RPI de Sauzet (2 x 1565,45€ / an / enfant).

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas participer aux frais de scolarité des enfants de Luzech fréquentant d'autres écoles et applique strictement les principes et conditions du code de l'Education.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 19 Procurations :	Pour : 19 Contre : Abstention :

**2016\_7\_4 : Opération Equipements sportifs : choix du groupement d'entreprises et plan de financement**

Monsieur le Maire fait le point devant l'assemblée sur l'opération d'investissement des équipements sportifs de la commune.

Tout d'abord, suite à la consultation réalisée sur le plan national (publication au journal BOAMP), pour notre projet d'équipements sportifs, 18 dossiers ont été retirés suite à des démarches par mail à la mairie et 6 directement sur le site du BOAMP.

3 entreprises ou groupement d'entreprises ont présenté une offre (2 dématérialisées et une directement en mairie).

**Le résultat de la consultation a été le suivant :**

- Garanties administratives et financières : l'ensemble des candidats a fourni la totalité des pièces demandées
- Analyse techniques des offres : les 3 entreprises possèdent les capacités suffisantes pour réaliser les travaux
- Analyse des offres : l'entreprise la mieux-disante est le groupement SMC2 / Marcouly / St Groupe

**La commission d'appel d'offres propose :**

- De **retenir le groupement SMC2 / Marcouly / ST Groupe** pour la tranche ferme (rénovation de la salle centrale de la Grave + la nouvelle halle Omnisport), pour l'option 1 de la tranche ferme (éclairage à LED) et également pour la tranche conditionnelle 1 (plateau sportif)
- De proposer un affermissement de la tranche conditionnelle 1 (plateau sportif) en 2017
- De ne pas donner une suite favorable à la tranche conditionnelle 2 (salle annexe) et l'option tranche conditionnelle 2 (cloison amovible) qui seront **réalisées par nos propres moyens** et inscrites au **BP 2017**

**Proposition financière du groupe SMC2/Marcouly/St Groupe**

Tranche ferme TTC :	1 068 398.52 €
Option Led tranche ferme TTC :	34 275.60 €
T. conditionnelle 1 TTC réalisable en 2017	93 566.06 €
Total TTC :	<b>1 196 240.18 € TTC</b>

**Autres dépenses à prendre en compte dans le plan de financement :**

- MO
- Coordonateur SPS
- Bureau de contrôle Véritas
- Raccordement électrique
- Abords paysagers
- Clôtures

- Tranches conditionnelles non retenues à réaliser par nos propres moyens
- Pour un total de : **170 780.42 € TTC**

**Montant total du projet : 1 367 020.60 € TTC**

Monsieur le Maire fait part des **accords d'aide au financement** reçus depuis le 17 décembre dernier :

- Par la préfecture de Région du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT)
- Par la Région avec un fonds de soutien à l'investissement pour les établissements à vocation intercommunale
- Par la préfecture du LOT d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Par la Communauté des communes d'un fonds de concours

D'autre part, nous avons également reçu l'engagement du Conseil Départemental de proposer d'octroi d'un fonds de concours lors de sa commission permanente du 19 Septembre prochain

**FNADT 150 000 €**

*Soit 17,36% / 864 173 € sur halle omnisports*

**DETR 260 140 €**

*Soit en 2015 = 114 000 € = 25% de 456 000 € sur la grave et l'anneau*

*Soit en 2016 = 146 140 € = 25 % de 584 560 € sur halle omnisport*

**Communauté de communes 100 000 €**

*Soit un fonds de concours sur gymnase*

**Région 100 000 €**

*Soit 17.21 % de 580 958 € sur halle et sports de combat*

**Conseil Départemental 209 000 €**

*Soit un fonds de concours pour gymnase et anneau d'athlétisme*

**Montant total de recettes 819 140 €**

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Confirme** le choix de la commission d'appel d'offre et retient le groupement d'entreprises SMC2 / Marcouly / ST Groupe et son offre de prix pour la réalisation de l'opération Equipements sportifs pour un montant de **1 196 240.18 € TTC**
- **Propose un affermissement de la tranche conditionnelle 1 sur l'année 2017**

- **Approuve** le plan de financement ci-dessus et la répartition des dépenses sur les années et exercices budgétaires de 2016 et 2017
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette procédure et opération
- **dit qu'une décision modificative** suivra pour inscrire les dépenses et recettes qui seront réalisées dans le budget 2016.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 19 Procurations :	Pour : 15 Contre : Abstention : 4

### Débat sur le projet d'équipements sportifs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'étude d'un projet de chauffage sur plusieurs établissements : Halle des sports – logements foyers – EHPAD – piscine – vestiaires – Club house stade de la Douve. Dans ce cas le chauffage de la future halle des sports, qui représente une somme avoisinant les 78 000 € pourrait être retiré du marché et faire partie d'un avenant en moins value. Pour cela la commune a besoin d'avancer sur ce projet de réseau de chauffage.

Monsieur CARBONIE pense qu'il est nécessaire de maintenir les réservations pour le chauffage même si nous enlevons le chauffage de l'opération.

Monsieur MANIE se demande quand nous allons installer à nouveau ce chauffage puisque cela est une nécessité pour de bonnes conditions d'utilisation.

Madame CALVO insiste sur le risque de condensation dans la salle des sports.

Monsieur le Maire rappelle que cette nouvelle halle sera équipée d'un système anti condensation et que le chauffage était une option dans l'avant-projet initial. En effet, les constructeurs ne le préconisent pas comme une obligation et de nombreuses structures textiles de ce type déjà réalisées ne l'ont pas installé. Néanmoins, le choix du Conseil municipal a été de maintenir cette option pour un meilleur confort d'utilisation.

Madame QUEYREL demande s'il est vraiment nécessaire de rénover la salle de la Grave.

Monsieur le Maire répond que c'est le plus facile à réaliser et le plus rapide et que la commune en a réellement besoin (écoles, associations, évènements tels que lotos, animations, etc.).

Madame QUEYREL s'interroge sur le taux de remplissage du futur collège. Un collège de 500 places lui paraît démesuré et surdimensionné. La même chose pour l'opération d'équipements sportifs, pour laquelle la dépense de plus d'un million d'euros est démesurée.

Monsieur le Maire lui présente une carte de l'Education Nationale avec la répartition des élèves par commune sur notre collège, ceux de Gambetta et Olivier de Magny à Cahors et l'évolution sur les 3 prochaines années déjà engagée par l'Éducation Nationale par rapport à la répartition actuelle.

Par rapport au coût de l'opération, Mme CALVO réaffirme que l'emplacement des anciens terrains de tennis n'a engendré aucune source d'économie et le choix d'un autre emplacement aurait été plus judicieux.

Monsieur le Maire lui répond que les coûts de décapage, de drainage, d'empierrement, etc. sont bel et bien évités et source d'économie. D'autre part, il n'existe pas d'autres lieux disponibles à proximité des équipements sportifs existants et de la nouvelle cité scolaire.

Monsieur BONDER ne voit aucune utilité à l'anneau d'athlétisme, les collégiens pouvant pratiquer le demi-fond sur le plateau enherbé. Ainsi cette dépense aurait pu être soustraite de l'opération.

Monsieur le Maire lui répond que les programmes sportifs sont établis par l'Éducation Nationale au niveau de toute la France. Les professeurs d'éducation physique sont en charge de les respecter et de les mettre en œuvre. Que certains élèves soient plus ou moins volontaires est un autre sujet.

Mme QUEYREL rajoute à cela que cet anneau ne sera pas aux normes de la fédération d'athlétisme donc aucune utilité pour les compétitions et club.

Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement cette piste d'athlétisme n'est pas aux normes de la fédération française d'athlétisme mais qu'il suffit largement aux besoins de notre village.

Mme QUEYREL remarque une fois de plus que la commune va payer les investissements pour les enfants et les clubs des autres villages, lesquels ne financent en rien cette opération.

Monsieur le Maire lui répond que les subventions de la région, de la communauté de communes, de l'État, sont là pour y palier.

Monsieur VIGNALS pense au contraire qu'il est nécessaire et que nous avons de la chance d'avoir un tel projet, qui permettra de dynamiser le tissu associatif local et donner à nos élèves des structures adaptées et proportionnées aux effectifs prévisionnels annoncés par l'Éducation Nationale.

**Monsieur ALAZARD tient quand même à rappeler à tous que ce projet est financé à 80 % par des subventions soit près de 820 000 €. Cette somme est exceptionnelle et reflète l'intérêt et la pertinence de ce projet pour la commune mais également pour les communes avoisinantes, ainsi que l'appui, sans exception, de tous les financeurs publics : l'État, la Préfecture du Lot, la Préfecture de Région, la Région, le Département, la communauté de communes. Monsieur le Maire tient également à rappeler que règlementairement la commune doit obligatoirement participer à hauteur de 20 % dans ce projet. Sans cette mesure, nous aurions dépassé les 80 % de subventions par un complément d'une subvention européenne.**

Monsieur PRADAYROL, en désaccord avec les priorités données au projet, tient à souligner le travail remarquable de recherche de subventions et remercie Monsieur le Maire pour le résultat obtenu.

**2016\_7\_ 5 : Délibération modificative N° 1 du budget principal 2016**

Vu la délibération en date du 6 avril 2016 approuvant le Budget Primitif 2016,

Considérant qu'il convient d'ajuster le budget primitif 2016 pour faire face à certaines dépenses, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses	Recettes
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 2313-165 Equipements sportifs	933 333,08 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>933 333,08 €</b>	
R 1321-165 Etat		150 000,00 €
R 1322-165 Régions		100 000,00 €
R 1323-165 Département		209 000,00 €
R 13251-165 GFP de rattachement		100 000,00 €
R 1341-165 DETR		260 140,00 €
<b>TOTAL R13 : Subventions d'investissement</b>		<b>819 140,00 €</b>
R 1641-165 Emprunt en euros		114 193,08 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>114 193,08 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>933 333,08 €</b>	<b>933 333,08 €</b>

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 19 Procurations :	Pour : 15 Contre : Abstention : 4

**2016\_7\_ 6 : Chapelle des pénitents**

Monsieur le Maire informe que la **désacralisation** de la Chapelles des Pénitents bleus a été **confirmée par l'évêché**.

De ce fait, il serait souhaitable de nommer différemment ce lieu au regard de sa nouvelle utilisation et au regard des autres lieux de culte afin de clarifier leurs vocations respectives.

Monsieur le Maire souhaite connaître les **propositions du Conseil Municipal** afin d'**attribuer une nouvelle appellation** à ce lieu.

Après débat, le conseil municipal **souhaite** :

- conserver l'appellation « **Chapelle des pénitents** » car inscrite et répertoriée dans de nombreux ouvrages
- ajouter également la dénomination « **Espace culturel** ».

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 19 Procurations :	Pour : 19 Contre : Abstention :

### Questions diverses

#### 2016\_7\_7 : Prolongation de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets inertes à la déchèterie de Luzech

Dans le cadre de la procédure de prolongation d'exploitation des installations de stockage de déchets inertes de la part du SYDED sur notre commune, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner un avis motivé à cette demande provenant de la DDT du Lot.

Vu le code de l'Environnement,

Vu le décret du 12 décembre 2014 modifiant la nomenclature des installations classées,

Vu l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission de déchets inertes,

Vu le dossier d'enregistrement de cette demande de prolongation d'exploitation pour une durée de 10 ans,

Vu le registre de consultation du public qui s'est déroulée du 20 juin 2016 au 18 juillet 2016 inclus dans lequel n'a été formulée aucune observation,

Considérant la bonne gestion des installations de stockage de déchets inertes actuelles à proximité de la déchèterie de Luzech,

Considérant que la prochaine installation ne recevra que des déchets inertes provenant de la déchetterie (traçabilité des déchets et issus de particuliers et artisans)

Considérant que cette installation satisfait aux prescriptions réglementaires notamment pour la protection de l'Environnement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne **un avis favorable** à la prolongation de l'exploitation du site au lieu-dit Saint-Marc à Luzech.

Monsieur BORREDON, adjoint en charge de la voirie, devra toutefois prendre contact avec le SYDED et les services de la Communauté de communes pour rendre l'accès plus facile à ces installations (élargissement de la voie ou espaces de croisement).

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 19 Procurations :	Pour : 19 Contre : Abstention :

### Installation d'une plancha sur la place du canal

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'autorisation d'**installer une plancha** sur la Place du Canal et de proposer des grillades durant les week-ends de l'été.  
« ... Cette proposition semble avoir suscité beaucoup d'intérêt pour les touristes et les aurait incités à s'arrêter dans le village ... avec des répercussions positives pour tous les commerces, l'important étant d'attiser la curiosité et de faire ralentir tous les 'passants' à pied, à vélo ou en voiture... ».

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation de chaque type d'évènement nécessite une **autorisation d'occupation temporaire**.

Comme toujours dans les affaires de voisinage, diplomatie, équité et bon sens sont nécessaires.

Monsieur le Maire souhaite connaître la **position du Conseil Municipal** avant de donner une réponse.

Il ressort des débats que :

- c'est un point positif et une bonne initiative qu'un commerce souhaite apporter une animation dans le centre bourg
- il faut que cette activité soit conforme
  - o au type de licence de l'établissement
  - o aux règles d'hygiène fixées par les organismes compétents
- il faut respecter la promiscuité avec les voisins directs (commerce et habitants)
- il faut respecter la propreté de la place canal (graisse sur le sol)

**Monsieur le Maire demande** au conseil municipal de se prononcer sur le principe d'une plancha sur la place du canal.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 19 Procurations :	Pour : 6 Contre : 13 Abstention :

**Monsieur le Maire propose**, avant de statuer, de façon définitive :

- de recevoir les divers propriétaires de licence sur la commune car des revendications ont été déposées auprès de lui pour non respect de la réglementation (malgré une information et rappel de la réglementation réalisé en début de saison)
- de se rapprocher des services compétents pour voir ce que la réglementation autorise (licence et hygiène)

Ensuite, il sera proposé un nouveau vote sur ce sujet et une décision sera prise. Un essai pourrait être réalisé, et un renouvellement envisagé l'année suivante si toutes les conditions sont respectées.

### Dégradations sur site archéologique de l'Impernal

Monsieur le Maire informe l'assemblée de **dégradations sur le site archéologique** de l'Impernal :

- *Tous les poteaux de balisage des sentiers, des monuments, etc., ont été démontés et retrouvés en tas sur l'esplanade*
- *Le plessis a été cassé ou enlevé sur plusieurs endroits*
- *Une inscription a été déposée "MERCI DE RESPECTER LA NATURE"...*
- *L'association a déposé une plainte à la Gendarmerie*

Monsieur le Maire exprime sa vive indignation face à cet acte qui vient briser des **centaines d'heures de travail de bénévoles** pour **sauver ces vestiges** de l'érosion et l'envahissement de la nature. Ce site est classé aux monuments historiques et connaît un vif succès tant sur les plans culturel que touristique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de **condamner à l'unanimité** cet acte et de **témoigner de tout son soutien** à l'association « Sur la route de l'Uxellodunum ». Un article dénonçant ces agissements sera incéré dans le prochain Tambourinaire. Il propose également le soutien de la Mairie pour **aider à remettre en état** au plus vite ce site.

### Petites économies

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une intervention par Pierre et Bernard avec un engin approprié pour **réparer une fuite d'eau** sur la base de Caïx.

Monsieur le Maire tient à les **remercier chaleureusement** et souhaite mettre en avant toutes ces petites économies qui sont faites régulièrement.

A l'image du déménagement des anciennes écoles, ces actions ont un impact positif direct et contribuent à **pérenniser l'équilibre fragile** de nos finances.

### Odeurs suspectes et problème de salubrité publique

Mme AZNAR informe le conseil que des odeurs suspectes s'échappent de la maison détruite tout récemment par les flammes dans le bourg de Luzech. Ces odeurs proviennent de l'amoncellement de débris recouverts par les débris de la toiture.

En plus des odeurs, un problème d'insalubrité ne saurait tarder à apparaître, avec la chaleur et la présence de rats dans le quartier.

Monsieur le Maire a prévu de contacter les propriétaires et une convocation officielle en Mairie sera fixée très prochainement avant d'engager toute procédure d'insalubrité et de péril. Tant pour les débris, débris à débarrasser que pour la bâtisse à réparer ou démolir, Monsieur le Maire exigera des délais courts à respecter sous peine de demander une exécution au frais du propriétaire.

### **Terrain laissé à l'abandon**

Mr MANIE informe le conseil qu'un terrain, à proximité de chez lui, est laissé à l'abandon par son propriétaire.

Monsieur le Maire est au courant de cette affaire. Il a eu le propriétaire au téléphone à ce sujet début Juillet et il doit le rencontrer prochainement lors de sa venue en vacances. Les premières discussions téléphoniques laissent à penser qu'un accord amiable devrait être trouvé.

### **Chemins ruraux**

Mme QUEYREL signale que certains chemins ruraux ne sont pas entretenus.

Mr PIASER répond que notre épareuse est tombée en panne au printemps, que les équipes techniques ont été énormément sollicitées ces derniers temps (rassemblement de camping-car, festival kinoramax, cité scolaire). Il n'a pas été possible de réaliser l'entretien dans sa totalité mais toutefois la grande majorité des chemins ruraux, terrains et autres espaces enherbés sauf régulièrement tondus, taillés et entretenus.

Une recherche de solution pour notre matériel est en cours (réparation difficilement possible,, achat d'une nouvelle épareuse onéreuse et à passer en imprévu sur notre budget 2016, prêt gracieux pour nous dépanner, recours à un prestataire selon ces conditions tarifaires, etc.).

Egalement existe un problème de tonte sur Fages mais celui-ci vient d'un oubli des services de la communauté de communes qui doit être réparé dès cette semaine.

### **Maison délabrée**

Mme AZNAR nous rappelle qu'une maison quai Émile Gironde est en état de délabrement et d'abandon. Actuellement de la vigne vierge maintient les volets en équilibre et les voisins se plaignent des risques possibles.

Monsieur le Maire va demander à Remy Molières d'évaluer s'il y a péril ou non et ensuite il sera pris contact avec la propriétaire de cette maison.

### **Aménagement village**

Mme QUEYREL pense qu'il faudrait revoir l'aménagement de la place : garage à vélo devant la terrasse du Luz d'Olt, barrières, stationnement.

Monsieur le Maire propose à la commission tourisme et aménagement du village d'y travailler dessus et de faire une proposition.

Mme QUEYREL estime également que l'aménagement de l'aire de camping-car quai Pélissié a été mal pensé et exécutée.

Monsieur le Maire lui répond que c'est la commission aménagement du village en partenariat avec les campings caristes locaux qui ont pensés et réalisés le plan d'aménagement. Ce plan a été proposé en conseil municipal et validé à l'unanimité.

### SIPA

Mme CALVO signale que les particuliers n'ont pas le droit de contacter directement le Syndicat de Protection Animale. C'est la mairie qui doit le faire et disposer d'un local pour récupérer les animaux errants. Le SIPA est fermé le weekend end mais peut exceptionnellement être ouvert.

### Fermeture de la Trésorerie de Luzech

Lundi 18 juillet 2016, Madame Maréchal, Directrice Départementale des Finances Publiques du Lot a confirmé à Monsieur le Maire, la fermeture de la Trésorerie de Luzech au 1er janvier 2017.

Le Ministre des Finances a donc accepté ses propositions pour 2016, la trésorerie de St Géry sera également fermée. Les arrêtés sont en cours de parution. Le périmètre de transfert des communes n'est pas encore établi mais le projet communément admis est de suivre la trésorerie dont dépend la communauté de commune rattachée à la commune. Nous serons tenus au courant en Septembre des étapes concernant cette fermeture.

Une page se tourne. Toutes nos actions ont été vaines, que ce soit auprès de la Direction de la DGFIP, auprès de nos parlementaires, auprès de la Préfecture, auprès des deux ministres des Finances Publiques, et de la Ruralité. Tous nos solides arguments ont été balayés du revers de la main, en particulier l'ambitieux projet d'aménagement numérique pour créer les routes de l'information de demain et l'opportunité qu'il offrait de créer un pilote des trésoreries de demain, de repenser les organisations et de délocaliser dans notre monde rural des activités ciblées.

Nos citoyens, nos services administratifs et nous élus, personne ne va y gagner alors que de nombreux changements sont à venir (impôt à la source, valeur locatives des bâtiments des particuliers, communes nouvelles, fusion des communautés de communes, etc...).

Merci encore pour votre engagement et pour votre soutien lors de nos actions auprès des décideurs même si le résultat n'est pas celui pour lequel nous nous sommes ardemment battus.

Fin de séance.